



Question écrite posée le mardi 16 avril 2019

De M. Stéphane PEU
Député de Seine-Saint-Denis
Membre de la commission de loi

À M. François de Rugy
Ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire

Tarifs de l'électricité : quand la concurrence s'organise sur le dos des usagers

Permanence parlementaire

Hôtel de Ville
2 place Victor Hugo
93200 Saint-Denis

☎ 01 41 68 21 89

✉ rdv@stephanep.eu

Des permanences ont également lieu à Pierrefitte-sur-Seine et à Villetaneuse.

Retrouvez-moi sur

f Stéphane Peu

🐦 Stephane1peu

➔ Abonnez vous à la newsletter

en envoyant votre adresse mail à newsletter@stephanep.eu

Farid Aïd

Député suppléant
Farid.aid.2020@gmail.com

LA
GAUCHE
DEBOUT ET
INSOUMISE

M. Stéphane Peu interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire sur la très forte hausse (+5,9%) des tarifs de l'électricité, décidée le 7 février 2019 par la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

Cette hausse brutale est tout d'abord une source de grande inquiétude pour la population et tout particulièrement pour les familles touchées par une précarité énergétique que dix années d'augmentations des tarifs (supérieures à l'inflation) ont déjà largement aiguisée.

M. le député s'interroge sur les causes de cette augmentation brutale puisqu'elle ne correspond pas à une hausse proportionnelle des coûts de la production électrique. Faut-il, pour en comprendre les motivations, suivre l'avis récemment exprimé par l'autorité de la concurrence, selon lequel « 40% de la hausse ne correspondent pas à une augmentation des coûts de fourniture d'EDF, mais permettent aux concurrents de proposer des prix égaux ou inférieurs aux tarifs réglementés » ? M. le Ministre, l'attractivité concurrentielle des opérateurs privés ne saurait se construire artificiellement, sur le dos des usagers et de l'opérateur historique. Cautionner une telle logique confirmerait que la dérégulation et la concurrence, loin de faire baisser les prix, conduisent à un renchérissement du service aux usagers.

M. le député souhaite obtenir des éclaircissements sur les raisons qui ont motivé la hausse de 5,9 % du tarif de l'électricité, et le cas échéant, que celle-ci soit révisée à partir de la stricte prise en compte de l'évolution réelle des coûts de production et d'exploitation.